

**PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE À BAIE-COMEAU, LE 19 OCTOBRE 2020 À LA SALLE 203, SITUÉE AU SOUS-SOL DE L'ÉCOLE ST-CŒUR-DE-MARIE, 711 BOULEVARD JOLLIET, BAIE-COMEAU ET PRÉSIDIÉE PAR MADAME NADINE DESROSIERS, DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame Lucie Charbonneau, parent district # 2  
Monsieur Yves Côté, parent district # 4  
Monsieur Yan Bouchard, parent district # 5

Madame Chantal Bérubé, personnel  
Madame Jennyfer Gravel, personnel  
Madame Patricia Lavoie, personnel  
Madame Geneviève Lévesque, personnel  
Monsieur Danny Bourque, personnel

Madame Emmy Foster, membre de la communauté  
Madame Gladys Tremblay, membre de la communauté  
Monsieur Pierre LeBreux, membre de la communauté  
Monsieur Luc Rioux, membre de la communauté  
Monsieur Simon Thériault, membre de la communauté

**PARTICIPENT :**

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale  
Madame Manon Couturier, directrice des services éducatifs, personnel d'encadrement sans droit de vote  
Madame Chantal Giguère, secrétaire générale

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte à 19 h par Madame Nadine Desrosiers. Cette dernière cèdera sa place après l'élection à la présidence du conseil. Madame Chantal Giguère agit à titre de secrétaire du conseil d'administration.

L'avis de convocation ayant été transmis à tous les membres en respect des règles de fonctionnement et la majorité des membres en poste étant présents, la réunion est déclarée valablement constituée.

**2. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DU CSS ET DISTRIBUTION DU CARTABLE D'ACCUEIL**

Mme Desrosiers souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Un cartable d'accueil est remis à chaque membre. Mme Desrosiers précise que nous travaillerons en collaboration et que nos décisions seront prises en fonction des trois valeurs de l'organisation et ce, pour le meilleur intérêt de nos élèves.

Mme Desrosiers informe les membres qu'une séance de travail se tiendra le samedi 14 novembre 2020. Lors de cette rencontre, le Plan d'engagement vers la réussite et le plan de pilotage du centre de services seront présentés, de même que plusieurs documents administratifs qui sont inclus dans le cartable.

**3. TOUR DE TABLE – PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CA**

Chaque membre du conseil d'administration est invité à se présenter.

Mme Desrosiers précise que chaque administrateur agit à titre personnel, et non en tant que représentant du groupe dont il est issu.

Une formation obligatoire sera offerte par le ministère de l'Éducation dans les prochaines semaines. Les informations seront transmises lorsque les modalités seront connues.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSERTION DES QUESTIONS DIVERSES**

CA-2020-10/01

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Thériault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté en laissant le point des questions diverses ouvert.

**5. PRESTATION DU SERMENT**

Chaque membre du conseil est invité à signer une déclaration sous serment dans laquelle il déclare qu'il remplira fidèlement les devoirs de sa charge de membre du conseil d'administration au meilleur de son jugement et de sa capacité.

**6. SIGNATURE DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS**

Chaque membre du conseil est invité à signer le formulaire de déclaration d'intérêts.

**7. ÉLECTIONS : PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT**

Les membres du conseil d'administration sont invités à se désigner, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président.

Les parents sont invités à faire connaître leur intérêt à occuper le poste de président du conseil d'administration. Monsieur Yves Côté est le seul parent à faire connaître son intérêt. Il est donc élu par acclamation.

Les parents sont invités à faire connaître leur intérêt à occuper le poste de vice-président du conseil d'administration. Monsieur Bouchard est le seul parent à faire connaître son intérêt. Il est donc élu par acclamation.

CA-2020-10/02

**IL EST PROPOSÉ** par M. LeBreux et résolu de :

**DÉSIGNER** monsieur Yves Côté à titre de président du conseil d'administration;

**DÉSIGNER** monsieur Yan Bouchard à titre de vice-président du conseil d'administration;

Monsieur Côté préside la suite de la séance.

**8. DURÉE DES MANDATS**

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que, généralement, les membres du conseil d'administration sont désignés pour un mandat de 3 ans. Or, pour la première année, les mandats de certains postes seront de deux et les autres de trois ans, et ce, afin d'éviter que l'ensemble des membres soient en élection en même temps.

CA-2020-10/03

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yan Bouchard et résolu :

**D'OCTROYER** un mandat de trois (3) ans aux personnes suivantes :

Membre parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Lucie Charbonneau	Chantal Bérubé	Simon Thériault
Yan Bouchard	Geneviève Lévesque	Pierre LeBreux
Yves Côté		Emmy Foster

**D'OCTROYER** un mandat de deux (2) ans aux personnes suivantes :

Membre parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
District #1 vacant	Danny Bourque	Luc Rioux
District #3 vacant	Jennyfer Gravel	Gladys Tremblay
	Patricia Lavoie	

**9. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

Les membres présents autorisent l'avis public de pré-adoption du règlement. L'avis paraîtra dans les journaux en date du 28 octobre, afin de respecter le délai de 30 jours avant son adoption.

Le document est sommairement présenté par Mme Desrosiers et chacun est invité à en prendre connaissance avant la séance de travail prévue le 14 novembre prochain.

#### 10. CRÉATION DES COMITÉS

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration doit instituer trois (3) comités, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité des ressources humaines. Une discussion s'en suit à l'issue de laquelle les membres conviennent de la composition des comités.

La LIP prévoit également qu'il appartient au CA de déterminer le nombre de représentants pour siéger au comité consultatif EHDAA.

CA-2020-10/04

**IL EST PROPOSÉ** par Gladys Tremblay et résolu à l'unanimité de :

**DÉSIGNER :** Mme Patricia Lavoie  
Mme Geneviève Lévesque  
M. Yves Côté  
M. Pierre LeBreux  
pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique;

**DÉSIGNER :** Mme Lucie Charbonneau  
Mme Gladys Tremblay  
M. Yan Bouchard  
M. Luc Rioux  
pour siéger au comité de vérification;

**DÉSIGNER :** Mme Chantal Bérubé  
Mme Emmy Foster  
Mme Jennyfer Gravel  
M. Danny Bourque  
M. Simon Thériault  
pour siéger au comité des ressources humaines;

**ACCEPTER** la proposition de composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tel que suggérée, soit :

- Un maximum de 10 parents;
- Un (1) enseignant;
- Un (1) personnel de soutien;
- Un (1) personnel professionnel;
- Une (1) direction d'établissement;
- Un (1) gestionnaire provenant des services éducatifs;
- Un (1) représentant de la santé et des services sociaux.

#### 11. REDDITION DE COMPTES – DÉCISIONS DE TRANSITION

Le centre de services scolaire a formé un comité transitoire pour conseiller la direction générale au besoin, jusqu'à la mise en place du conseil d'administration.

Mme Desrosiers informe qu'une rencontre d'échanges s'est tenue le 17 août 2020.

Les sujets abordés ont été les suivants :

1. Délégation de pouvoirs
2. Budget 2020-2021
3. Situation de l'école Père-Duclos
4. Situation de la COVID

## 12. RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Mme Desrosiers explique aux membres les principes de délégation de pouvoirs prévus dans la *Loi sur l'instruction publique*, laquelle attribue des pouvoirs, fonctions et responsabilités au conseil d'administration, à la direction générale, aux directions de services et aux directions d'établissement.

De façon générale, le conseil d'administration se réserve l'établissement des grands encadrements administratifs tels que les orientations, les politiques, les règlements, le budget ainsi que les modalités de contrôle du centre de services scolaire. La direction générale, pour sa part, est responsable de définir des normes et procédures administratives assurant la gestion courante et le bon fonctionnement du centre de services scolaire. Le document est déposé et chacun est invité à en prendre connaissance avant la séance de travail prévue le 14 novembre prochain.

## 13. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

### 13.1 RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Le rapport de la protectrice de l'élève est présenté aux membres du conseil. Il vise l'année 2019-2020.

### 13.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Mme Desrosiers présente les faits saillants des états financiers 2019-2020, lesquels se soldent avec un excédent d'exercice d'environ 825 000 \$, sur un budget global d'environ 85 500 000 \$.

Les membres présents acceptent pour dépôt le rapport financier 2019-2020.

### 13.3 DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs actuel prévoit que l'octroi des contrats dont la valeur est égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, soit 105 700 \$, est autorisé par le conseil des commissaires et donc, par extension des pouvoirs, dorénavant par le conseil d'administration.

Puisque ledit Règlement ne sera modifié que lors de la prochaine séance du conseil d'administration, soit en date du 30 novembre prochain, une délégation à la direction générale est requise pour lui permettre d'adjuger tous les contrats (approvisionnement, services et travaux de construction) de plus de 105 700 \$ jusqu'à l'entrée en vigueur du prochain Règlement de délégation.

**CONSIDÉRANT** que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs actuel prévoit que l'octroi des contrats dont la valeur est égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, soit 105 700 \$, est autorisé par le conseil des commissaires et donc, par extension des pouvoirs, dorénavant par le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que ledit Règlement demeure en vigueur tant qu'il n'est pas remplacé par le nouveau Règlement;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau Règlement ne sera adopté que lors de la prochaine séance du conseil d'administration, soit en date du 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** que la date d'entrée en vigueur du nouveau Règlement correspond à la date de la publication d'un avis public de son adoption dans les journaux locaux, soit au plus tôt le 2 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs ouvertures de soumissions sont prévues entre le 10 octobre et le 2 décembre 2020 et qu'il y a lieu de procéder rapidement à l'octroi de ces contrats pour ne pas retarder indûment les travaux de construction ou la bonne marche des activités des établissements ou du centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Simon Thériault et résolu de :

CA-2020-10/05

**AUTORISER** Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, à octroyer tous les contrats dont la valeur est égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, à compter du 19 octobre 2020 et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, ou au plus tard au 31 décembre 2020.

**14. ATTESTATION DE LA DG – CONFORMITÉ FINANCIÈRE ET LÉGALE**

Mme Desrosiers dépose l'attestation de conformité financière et légale en date du 15 octobre 2020, dans laquelle elle certifie notamment, au meilleur de sa connaissance, que les documents déposés au CA reflètent fidèlement la situation financière du centre de services scolaire.

**15. CALENDRIER DES RENCONTRES 2020-2021**

Les membres ont reçu avant la présente rencontre une proposition de calendrier des rencontres (séances du conseil d'administration et comités), pour l'année scolaire 2020-2021.

CA-2020-10/06

**IL EST PROPOSÉ** par Luc Rioux et résolu d'adopter à l'unanimité le calendrier des rencontres tel que présenté.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a pas de public dans la salle.

**17. QUESTIONS DIVERSES**

**17.1 FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Monsieur Thériault se questionne sur le nom de la fondation.

Mme Desrosiers informe que la fondation possède son propre conseil d'administration et que pour le moment, aucune discussion ne s'est tenue en lien avec le nom de l'organisme.

**17.2 FERMETURE DES ÉCOLES**

Constatant le nombre élevé d'absences dans les écoles, Mme Charbonneau souhaite connaître la procédure d'enseignement à distance.

Mme Desrosiers précise que les absences individuelles en lien avec les nez qui coulent, par exemple, sont traitées au même titre que les autres absences ponctuelles (gastro, grippe, etc.). C'est donc l'enseignant qui voit à faire le suivi approprié. L'obligation d'offrir l'enseignement à distance s'applique uniquement lorsqu'une classe complète doit basculer en mode virtuel en raison d'une écloison.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CA-2020-10/07

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h par Mme Lucie Charbonneau.



M. Yves Côté  
Président du conseil d'administration



Me Chantal Giguère  
Secrétaire générale